

Matières L1 Droit

Par **CompteSupprimé**, le **12/07/2018** à **16:11**

Bonjour,

Suite à mon inscription à l'université, j'ai eu la surprise de devoir choisir mes matières pour le semestre 1 et le semestre 2. Ne sachant pas si j'ai fait les bons choix, je me tourne vers vous pour vous dire quelles sont les matières que j'ai décidé de prendre. S'il vous plait, pouvez vous me dire si je n'ai pas commis de boulette dans le choix de ces matières ?

Premier semestre

Matières à choisir

- Droit constitutionnel (CM+TD)
- Introduction générale au droit et droit des personnes (CM+TD)
- Histoire du droit (CM)

Matières imposées

Pensées et politiques économiques (CM)

Anglais

Organisation juridictionnelle

Deuxième semestre

Matières à choisir

- Droit constitutionnel (CM+TD)
- Droit de la famille et des incapacités (CM+TD)
- Histoire du droit depuis la révolution (CM)

J'ai également eu un choix d'option au deuxième semestre j'ai pris Histoire des institutions de l'antiquité. Est-ce vraiment utile ? Trop tard me direz vous, mais bon ça m'a donné envie.

Matières imposées

Institutions administratives (CM)

Relations internationales (CM)

Structures et fonctions de l'entreprise (CM)

Anglais

Merci à vous

Par **Visiteur**, le **12/07/2018** à **16:38**

Bonjour.

J'ai eu les mêmes matières en L1 à Paris 2 (à quelques petites différences) toutes imposées.

Histoire des institutions j'ai trouvé fascinant. sa m'a un peu aidé pour d'autres matières.

bon courage

Marine

Par **CompteSupprimé**, le **12/07/2018** à **16:43**

Merci pour votre retour Marine,

J'espère qu'au niveau de la notation les options ne peuvent pas me pénaliser (seulement les points au dessus de la moyenne comptent ?).

Par **Glohirm**, le **12/07/2018** à **17:52**

Bonjour Ragueneau,

Ce que l'on vous demande de choisir, ce sont vos matières fondamentales, celles qui vont peser le plus lourd dans la notation. Traditionnellement, on conseille aux étudiants de choisir les TD de Droit constitutionnel et le droit civil (personnes, famille, incapacités), parce que ces cours vous serviront tout au long de votre cursus. Ainsi, vous ne vous êtes pas trompé, si j'ai bien compris.

Pour l'option choisie, vous avez pris la matière qui vous semblait intéressante, et c'est le meilleur choix possible en L1 à mon avis, puisque l'on apprend et retient bien les matières que l'on apprécie. En revanche, je ne pense pas me tromper en vous annonçant (malheureusement), que les points en dessous de la moyenne comptent aussi !

Par **CompteSupprimé**, le **12/07/2018** à **18:03**

Merci à vous Glohirm

Je suis soulagé pour le choix des matières, et pour ce qui est de mon option je tâcherai de m'y investir autant que pour les autres matières afin de ne pas me pénaliser avec celle-ci.

Par **Isidore Beautrelet**, le **13/07/2018** à **08:03**

Bonjour

Je rejoins entièrement Glohirm.

Droit civil et Droit constitutionnel doivent absolument être suivis avec TD. On ne devrait même pas laisser un choix aux étudiants.